

Prêts contractés par le gouvernement

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime, si ce n'est dans la négative; la motion ne peut donc être mise en délibération.

● (1420)

* * *

[Traduction]

**LA LOI CANADIENNE SUR LES PRÊTS AUX
ÉTUDIANTS**

MODIFICATION PRÉVOYANT L'ACCROISSEMENT DU NOMBRE
DE BÉNÉFICIAIRES

L'ordre du jour appelle: Dépôt de bills:

Le 14 mars 1974—M. Reynolds—Bill intitulé «Loi modifiant la loi canadienne sur les prêts aux étudiants.»

M. l'Orateur: Le député de Burnaby-Richmond-Delta a donné préavis de son intention de proposer la première lecture d'un bill tendant à modifier la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants. La présidence a déjà procédé à un examen préliminaire du projet de loi et même sans l'avoir approfondi elle doute très sérieusement de sa recevabilité. Dans sa proposition, le député cherche à donner plus d'ampleur aux dispositions de la loi afin d'augmenter le nombre de personnes qui peuvent bénéficier de prêts. De l'avis de la présidence, une telle disposition entraînerait des frais supplémentaires au Trésor. Je ne veux pas être injuste envers le député. Il se peut qu'il ait un argument à faire valoir en faveur du bill du point de vue de la procédure. Peut-être y aurait-il lieu de laisser la question en suspens aujourd'hui afin de permettre au député d'étudier ce point de procédure. La difficulté, il ne l'ignore pas, c'est qu'il n'a pas la recommandation royale. Si, dans l'interval, il pouvait recevoir de Son Excellence une recommandation, la tâche de la présidence s'en trouverait énormément facilitée et le député en bénéficierait également.

* * *

LA LOI SUR LES BANQUES

MODIFICATIONS PRÉVOYANT LA CONSTITUTION DE BANQUES
PAR LETTRES PATENTES ET LA DÉTENTION D' ACTIONS DE
CAPITAL PAR LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances) demande à présenter le bill C-13, tendant à modifier la loi sur les banques pour permettre la constitution de banques par lettres patentes et à permettre aux gouvernements provinciaux de détenir des actions du capital des banques et d'exercer les droits de vote qu'elles comportent.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

**LES LOIS SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX
AMÉLIORATIONS AGRICOLES, SUR LES PRÊTS
AUX PETITES ENTREPRISES ET SUR LES PRÊTS
AIDANT AUX OPÉRATIONS DE PÊCHE**

MODIFICATIONS PORTANT SUR LES PRÊTS ET L'OBLIGATION
CONTRACTÉE PAR LE GOUVERNEMENT

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances) demande à présenter le bill C-14, tendant à modifier la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la loi sur les prêts aux petites entreprises et la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

[Texte]

LA PENSION DE VIEILLESSE ET LE SUPPLÉMENT DE REVENU
GARANTI

Question n° 20—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):

1. Combien de personnes au Canada, par province, touchent la pension de vieillesse?
2. Des bénéficiaires de la pension de vieillesse, combien au Canada reçoivent, par province, le supplément de revenu garanti?
3. Des bénéficiaires du supplément de revenu garanti, combien au Canada en perçoivent le montant intégral, par province?
4. Quel montant moyen, pour le Canada et pour chaque province, les bénéficiaires de la pension de vieillesse touchent-ils à titre de supplément de revenu garanti?
5. Les réponses aux questions ci-dessus tiennent-elles compte des personnes vivant à l'étranger et touchant la pension de vieillesse et, dans l'affirmative, de combien de personnes s'agit-il et, si celles-ci sont réparties par province, quel en est le nombre par province?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1-4. Voir le tableau ci-dessous dont les informations sont valides depuis le mois de décembre 1973.

5. Voir le tableau ci-dessous sur le nombre moyen de pensionnés payés lorsqu'ils étaient à l'étranger durant le dernier trimestre de 1973.

(5)

La moyenne par
trimestre des
prestataires S.R.G.
payés lorsqu'ils
étaient à l'étranger
en décembre 1973

| Province | (1) Pensionnés S.V. | (2) Prestataires S.R.G. | (3) Prestataires S.R.G. maximum | (4) Versement moyen de S.R.G. | (5) |
|---------------------------|---------------------------|-------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|-------|
| | | | | \$ | |
| Terre-Neuve | 34,273 | 28,948 | 19,978 | 65.27 | 106 |
| Île-du-Prince-Édouard | 12,849 | 9,883 | 5,262 | 62.72 | 77 |
| Nouvelle-Écosse | 75,655 | 51,809 | 26,427 | 62.45 | 430 |
| Nouveau-Brunswick | 57,349 | 39,183 | 20,926 | 61.76 | 404 |
| Québec | 447,404 | 284,289 | 148,366 | 61.91 | 3,701 |
| Ontario | 678,995 | 339,245 | 125,372 | 58.33 | 5,869 |
| Manitoba | 100,533 | 62,945 | 25,991 | 59.79 | 642 |
| Saskatchewan | 98,371 | 60,286 | 25,126 | 58.14 | 432 |
| Alberta | 125,536 | 76,584 | 33,353 | 60.44 | 740 |
| Colombie-Britannique | 218,104 | 122,809 | 48,799 | 57.49 | 2,677 |
| Territoires du Nord-Ouest | 917 | 764 | 631 | 71.85 | 1 |

[M. l'Orateur.]